

Communiqué de Presse

Developpement Durable

Concours : mon école du futur

À quoi ressemblera l'école demain ? C'est sur ce thème qu'il est proposé aux écoliers Ermontois de réfléchir en participant au concours organisé par la Municipalité : Mon école du futur.

Dans ce cadre de l'Agenda 21 ermontois, il est proposé aux écoles ermontoises de réfléchir aux grands enjeux à venir et de valoriser leur travail auprès de l'ensemble des Ermontois au travers d'un concours inter-école, en partenariat avec la circonscription de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Ermont-Eaubonne : Mon école du futur.

Principe du concours

Le concours Mon école du futur vise à imaginer l'école de demain face aux défis du développement durable. Les classes pourront exposer des idées concrètes, insolites, utopiques, formuler leurs propositions de façon littéraire, artistique ou même scientifique, sous la forme de leur choix (maquette, bande dessinée, vidéo, poster...).

Les élèves pourront, par exemple, réfléchir à la façon dont les bâtiments scolaires seront conçus, à leurs différents usages, aux achats (matériel et fournitures scolaires, restauration), à la démocratie qui pourrait être mise en place à l'école...

Une bourse pour réaliser les projets

Ouverte à toutes les écoles de la commune, la participation à ce concours peut se faire sous plusieurs formes : par classe, par groupe de plusieurs classes, par école. Et elle peut aussi s'enrichir d'un travail avec d'autres acteurs de l'école, voire même en dehors de l'école.

Pour soutenir les classes participantes, la Municipalité offrira une bourse de 150 € pour une classe qui participe seule et 200 € par classe dès lors qu'un minimum de deux classes se regroupent pour travailler sur un projet commun.



Cette bourse permettra aux enseignants de financer une partie des dépenses liées au concours comme une visite de site ou la venue d'un intervenant spécialisé dans la classe qui étayeront la réflexion des élèves, ou encore l'achat de matériel pour la réalisation du projet.

Les récompenses

Le travail de recherche et de réflexion ne s'arrêtera pas là pour les élèves. En effet, les trois lauréats qui seront sélectionnés par le jury devront désigner une association de leur choix œuvrant dans le champ de la solidarité, de l'environnement ou du social, à laquelle sera versée une somme de 500 €.

Service municipal Développement Durable

01 30 72 38 40 - vanessa.benbouzid@ville-ermont.fr

À l'Inspection de l'Éducation Nationale

Véronique Cohuet - veronique.cohuet@ac-versailles.fr